



COMMUNE DE SAINT PIERRE LAFEUILLE

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 JANVIER 2021**

Convocation du 19 Janvier 2021

Présents :

- | | |
|------------------|--------------------|
| - F. Bonnet | - I. Colombo Gomes |
| - A. Laure BOYER | - J.P Gélard |
| - O. Morin | - J. Gouasdon |
| - G. Catteloin | - M. Massignan |
| - P. Quintana | - J. Pimentel |
| - D. Bourdet | |

Secrétaire de séance :

Isabelle COLOMBO GOMES est désignée secrétaire de séance

Ordre du jour :

- 1 – Compte-rendus des commissions
- 2 – Autorisation engagement mandatement des dépenses d'investissement avant le BP 2021
- 3 – Présentation de l'Avant Projet Sommaire « Cœur de Village »
- 4 – Débat d'Orientation Budgétaire
- 7 – Questions diverses

M. le maire souhaite ajouter à l'ordre du jour, deux autres points.

Ordre du jour complémentaire :

- 5 – Délibération portant sur adhésion de la commune de Pomarède au SIFA
- 6 - Délibération portant sur exonération de trois mois de loyers pour le Multiple Rural « Le Cinfeuil » en lien avec le COVID 19

A. Laure Boyer donne lecture du compte rendu de la séance du 30 novembre 2020 qui est approuvé à l'unanimité.

1 – COMPTE RENDUS DES COMMISSIONS

- Le 16/12 Monsieur Le Maire s'est rendu au conseil communautaire où il a été question du transfert de LIDL Avenue Anatole de Monzie et des 4 maisons à détruire pour l'aboutissement de ce projet, débat toujours en cours.

- Le 11/01 Monsieur Le Maire a répondu présent à l'invitation de la Charte du Grand Cahors, lors de cette réunion il a été soulevé que les juristes du Grand Cahors pourraient venir en aide aux municipalités du Grand Cahors.

- Mme Anne Laure Boyer nous indique que la création du site internet de la Mairie avance bien, les photos du village ont été sélectionnées, les textes sont en réajustement. Certains habitants se sont plaints car le site actuel comporte des informations erronées que la Mairie ne peut corriger car le site est en cours de refonte.

- Le panneau du village en occitan a été commandé « SENT PEIRE DE LA FUELHA » et sera posé sur chaque grand axe.

- Le 08/01 a eu lieu le conseil SIVU, Une proposition de rachat du jeu a été proposée à la commune de St pierre Lafeuille, la discussion est en attente.

- M. Olivier Morin fait part de son RDV avec Mme DOMINGUES concernant l'Evaluation des Risques Professionnels.
La municipalité doit établir pour chaque agent un document unique afin de palier les différents risques en fonction des tâches de chacun. Le document sera présenté en conseil municipal avant mise en service.

- En ce qui concerne l'urbanisme, Monsieur Le Maire indique que Monsieur François Sanchez a déposé une demande pour la construction d'un CARPORT. Monsieur Joël Pimentel a déposé une demande pour la pose d'un portail, d'une clôture et pour la construction d'une piscine.

2 – AUTORISATION ENGAGEMENT MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE BP 2021

Monsieur le maire expose que l'article L 1612-1 du Code Général des collectivités territoriales dispose que « dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} Janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

L'autorisation mentionnée précise le montant de l'affectation des crédits. Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessous, seront inscrits au budget lors de son adoption. Il est proposé au conseil de permettre à Monsieur le maire d'engager, de liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % avant l'adoption du Budget Principal qui devra intervenir au plus tard en avril 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité autorise, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2021, le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement.

BP INVESTISSEMENTS (en euros)	QUOTITE DISPONIBLE A REPORTER SUR BUDGET 2021 (en euros)
158 150.00	39 612.50 (soit 25 %)

Chapitre voté	Opération	Article	Montant
	N° 93 – Chauffage salle des Fêtes	2131	12 600 €
	N° 97 – Site internet	2051	3 500 €
	N° 100 – Aire de jeux	2181	6 000 €
21	Aménagement cuisine salle polyvalente	2181	12 000 €
	T O T A L		34 100 €

3 – PRESENTATON DE L'AVANT PROJET SOMMAIRE « CŒUR DE VILLAGE »

Monsieur le Maire présente un projet concernant le cœur du village et plus particulièrement la place et la halle par un cabinet d'architectes.

Il a été retenu que la priorité était la place du village. Le constat d'un certain nombre de points a été posé, notamment le manque de places pour les véhicules, l'inversion entre la halle et le bâtiment à usage locatif, la diminution de surface pour la halle (160 m²) mais aussi de garder l'idée émise pour le jardin suspendu en treillis. Le maire, propose de remonter les informations au cabinet et d'attendre une autre étude.

4 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

- Il a été décidé de commencer l'ouverture des négociations foncières avec les propriétaires terriens afin de pouvoir réaliser les «CHEMINS DE LIAISONS» au sein du village.

- Il a été demandé par M. Paul QUINTANA s'il était envisageable de faire une proposition de rachat à M. DELPECH pour l'achat des trois lavoirs et ainsi faire partie des biens du patrimoine.

- Il a été décidé à l'unanimité de commencer le réaménagement de la place du village sur l'année 2021.

Dans ce but, Monsieur Le Maire doit revoir les architectes pour retravailler sur le projet du réaménagement de la place.

5 – Délibération portant sur adhésion de la commune de POMAREDE au SIFA

«La commune de POMAREDE (189 habitants (population municipale source INSEE)) par délibération de son conseil municipal en date du 1^{er} octobre 2020 a fait connaître son intention d'adhérer au SIFA».

«En application des dispositions de l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, tous les conseils municipaux des communes membres du SIFA sont sollicités afin d'émettre un avis sur cette demande d'adhésion».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a voté à l'unanimité l'adhésion de la commune de Pomarède au SIFA.

6 – Délibération portant sur exonération de trois mois de loyers pour le Multiple Rural « Le Cinfeuil » en lien avec le COVID 19

Le maire expose qu'au regard du nouveau confinement décrété par le gouvernement en date du 29/10/2020 produisant les mêmes effets que le précédent, savoir la fermeture de certains commerces et la diminution de leur activité pour d'autres,

Vu l'article L.2221-1 du Code général de la propriété des personnes publiques qui dispose « les personnes publiques (...) gèrent librement leur domaine privé selon les règles qui leur sont applicables »

Considérant que, parmi les mesures de soutien en faveur desdits commerces, M. le maire propose que notre collectivité apporte de nouveau son aide à toutes les entreprises locataires ou occupantes de son domaine public ou privé selon les modalités suivantes :

- pour ceux qui ont dû fermer leur entreprise ou qui ont subi une diminution de leur activité : l'exonération portera sur le loyer des mois de FEVRIER, MARS ET AVRIL 2021. C'est le cas du Multiple rural Le Cinfeuil de Mme et M. BREMOND.

Ainsi, M. le maire propose à l'assemblée :

- d'accorder les exonérations dans les cas et selon les modalités susvisées. Il conviendra de faire un mandat de réduction pour ledit mois à l'article 6574.

- d'autoriser M. le maire à exécuter cette délibération et à signer tous les actes y afférents.

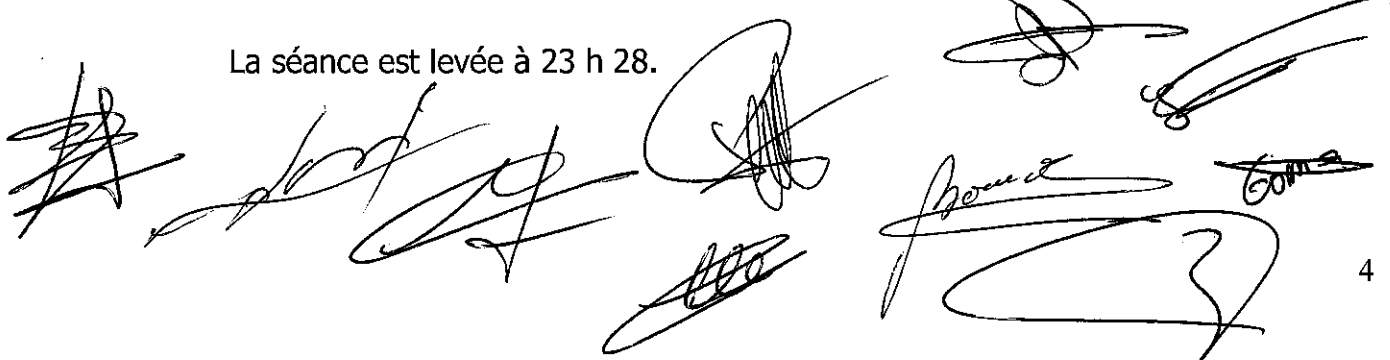
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité d'approuver la décision d'exonération de loyer pour les mois de mars, avril et mai 2021 pour le Cinfeuil, soit 2100 € pour le trimestre (700 € par mois).

7 – QUESTIONS DIVERSES

M. Frignac a demandé où en était l'enquête d'utilité publique de son chemin, celle-ci est toujours en cours.

- M. Paul QUINTANA a repéré une réserve d'eau au dessus du terrain de M. Gérald Pascal, au carrefour du chemin Valroufié. A vérifier si cette réserve appartient à la commune, si c'est le cas il faudrait la nettoyer afin la mettre en évidence dans le cadre d'une remise en valeur du petit patrimoine.

La séance est levée à 23 h 28.

A collection of approximately ten handwritten signatures in black ink, arranged in a loose cluster at the bottom of the page. The signatures vary in style and complexity, representing the council members mentioned in the text.